

## CTL du 30 novembre 2021

### Le PAP du DUERP 2019-2021

Ce DUERP-PAP, initialement prévu pour les années 2019 à 2020 a été prolongé jusqu'en 2021, compte-tenu de la crise sanitaire.

Pour être retenues, les situations décrites doivent pouvoir être solutionnées par le directeur. Ainsi, les demandes relatives à une modification de texte réglementaire ou à des changements d'applications informatiques ne peuvent pas être traités en local.

Environ 1/3 des remarques concernent des risques psycho-sociaux.

***Si l'ensemble des OS a voté pour le PAP du DUERP présenté, il est ressorti un besoin de scinder les votes entre les problèmes matériels qui sont en général rapidement et efficacement solutionnés et ceux de nature RPS qui trouvent en général leur origine dans le manque de personnel au sein du département.***

### Mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la reconnaissance professionnelle de l'engagement des agents.

3 types de mesures :

**-Indemnitaires** : Une prime sera versée avec la paye de décembre(montants en brut) : 120€ A, 170€ B, 250€ C

**-Promotions professionnelles supplémentaires** : 40 places en+ pour idiv hors classe, +40 pour IP, +8 afipa, + 100 C en B, + 50 B en A

**-Fonds d'amélioration des conditions de vie au travail**, environ 40 000€ pour le Jura.

4 axes possibles

- cadre de vie de travail
- démarche éco-responsable
- sensibilisation aux innovations
- responsabilité sociale de la DGFIP (participation à des associations, exposer des œuvres d'art...)

Le département a le choix mais souhaite associer un maximum d'agents à la réflexion. Une fiche sera adressée à chaque agent pour qu'il fasse part de sa ou ses demandes d'ici au 23 décembre. Il indiquera également s'il souhaite participer au groupe de travail(GT) départemental(courant janvier). Participeront à ce GT, des agents, membres de la direction, (BIL) et les organisations syndicales. Ce GT validera un certain nombre de propositions puis la division BIL devra les chiffrer. Seront retenues celles qui seront majoritairement validées en CTL(d'ici fin mars 2022).

***Les sections CFDT et CFTC savent que cet accord n'est pas parfait et sa signature ne vaut pas approbation, ni validation des réformes en cours (NRP, disparition de la RPP, disparition des accueils physiques du territoire...). Mais cette négociation a permis d'obtenir l'ouverture d'un nouveau cycle de discussions, au national, sur le volet indemnitaires au premier semestre 2022.***

### Ponts naturels 2022

La Direction Générale a fortement insisté pour que le pont du 27/5 ne soit pas

forcément voté pour tous les services au sein des départements, sans forcément donner d'explication. Le directeur s'est interrogé sur le fait de ne pas accorder le pont pour le service du CC pros étant donné que ce service travaille pour le Rhône . Mais par cohérence et simplicité, le directeur préfère proposer tous les ponts pour tous les services et en informera le Rhône.

**Vote « pour » à l'unanimité de la part des OS en faveur des 3 ponts**

### Questions diverses

**Saint-Claude** : tous les agents qui souhaitent rester sur l'antenne du SIP de Saint-Claude le peuvent (8 agents).

Un service de travail à distance de 6 collègues sera implanté sur Clairvaux .

Faute de local, il n'a pas été possible de créer une antenne de travail à distance sur Morez.

Le responsable du SGC sera Monsieur Jérôme Fabing au 01/01/22.

- Comptabilité : elle sera gérée conjointement par les agents de Clairvaux et Saint Claude. Une rencontre de partage d'expérience avec les agents de Poligny est prévue. Il faut tout de même relever que le SGC de Poligny n'a pas d'antenne pérenne. **Les méthodes de l'un ne fonctionneront pas forcément chez l'autre...**
- l'accueil téléphonique sera fait par les collègues présents au SGC
- l'accueil physique dépendra également des collègues présents au SGC. Des fiches de visite seront mises à disposition des usagers qui viendront lorsque le motif de leur visite concernera le SIP (réponse sous 48h)

Pendant les 2 premières semaines de janvier, les agents géreront les communes du ressort de leurs anciennes trésoreries .

Ensuite, l'antenne de Clairvaux gèrera soit une partie des dépenses, soit une partie des recettes. Cela sera déterminé en décembre ou début janvier.

Pour compenser le surplus d'activité, le SGC de Saint Claude verra son effectif renforcé de 3 agents et d'1 cadre A en janvier 2022 puis d'un contrôleur stagiaire en cours d'année.

Le télétravail accordé aux agents du SGC de Saint-Claude ne devrait pas être remis en cause.

L'organisation du futur SGC et de ses antennes est en cours de conception : des réunions sont programmées, dont une le 14 décembre.

**Si les sections CFDT et CFTC ne peuvent que voir positivement la visite de la direction auprès des agents de la Trésorerie de Saint Claude, reste à observer si la future organisation du SGC fonctionnera effectivement. Les sections CFDT et CFTC ne manqueront pas de revenir vers la direction si besoin.**

**Salle informatique** : l'utilisation de la salle sera étudiée et un planning devrait être mis en place pour que les collègues de Turgot puissent utiliser la salle informatique du bâtiment A de Turgot.

**Médecin de prévention** : Le Docteur Lagadou n'arrive pas à suivre l'ensemble des dossiers des agents jurassiens. Le Docteur Tchang, médecin de prévention du 01 et du 71 va suppléer au docteur Lagadou mais sans se déplacer. De gros problèmes de recrutement de médecins de prévention sont malheureusement toujours en cours.

**Bilans acoustiques des agents du CC pros** : Comme le département n'a pas de médecin de prévention attribué, ils ne peuvent pas avoir lieu. La DG n'a pas de solution à proposer et a fait remonter au Secrétariat Général.

**Potentialités de B en A** : Elles sont maintenant gérées par la délégation (Centre-Est pour le Jura). La délégation classe les dossiers selon leur qualité. Si des directions veulent absolument défendre un dossier, le nombre de potentialités peut augmenter. La publication du projet devrait être diffusée prochainement.

Les élus CFDT Alexandre BON, Sophie BON et CFTC Corinne THOMET